

**MAIRIE D'OSMOY
(YVELINES)**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION : 6 avril 2022

DATE D'AFFICHAGE : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jérôme DURAND, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DURAND Jérôme, Maire
Monsieur CHARRON Michel, Adjoint
Mme SIMONEAU Réjane, Adjointe
Mesdames et Messieurs Les Conseillers DE DAINVILLE Anne, CHAMOIS Alain, DUPUIS Alain,
PEREIRA Luis, LECLERC Michel

Absente ayant donné son pouvoir à Michel CHARRON : Mme JEANJEAN Vanessa

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 9

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

Secrétaire de séance : Michel Charron

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, entendu la présentation du compte administratif 2021, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire se retirant pour le vote,
Sous la présidence de Michel LECLERC.

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

En section de Fonctionnement :

RECETTES	403 158.50 €
DEPENSES	376 144.92 €
SOLDE 2021	27 013.58 €
REPORT 2020	126 166.70 €
SOLDE DE CLOTURE 2021	153 180.30 €

En section d'Investissement :

RECETTES	87 201.88 €
DEPENSES	42 254.13 €
SOLDE 2021	44 947.75 €
REPORT EXERCICE 2020	62 147.39 €
SOLDE DE CLOTURE 2021	107 095.14 €

CA OSMOY 2021

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
70 Services (cantine, garderie + cartes de bus cimetièrre)	92 274,47 €	011 Charges à caractère général	123 460,39 €	10222 FCTVA	83 256,00 €	1641 emprunt	39 409,00 €
73 Impôts et Taxes	209 311,97 €	012 Charges de personnel, frais assimilés	171 011,05 €	10226 Taxe Aménagement	3 945,88 €	2184 Mobilier	2 845,13 €
74 dotations et participations	63 444,88 €	014 FPIC reversé	9 097,00 €	001 Report d'exécution	62 147,39 €		
013 Atténuations de charges	26 074,43 €	65 Autres charges de gestion courante	51 933,66 €				
7416 élections		66 Charges financières	8 076,86 €				
75 Autres produits de gestion courante	7 632,35 €	67 Charges exceptionnelles	12 025,00 €				
70311 Renouvellement concession		68 Dotations semi budgétaires (Créances douteuses)	538,92 €				
77 Produits exceptionnels	4 418,28 €						
76 Produits financiers	2,11 €						
Total Recettes	403 158,50 €	Total Dépenses	376 144,92 €	Total Recettes	87 201,88 €	Total Dépenses	42 254,13 €
Report exécution 2020	126 166,72 €			Report exécution 2020	62 147,39 €		
Solde Clôture 2021	529 325,22 €			Solde Clôture 2021	149 349,27 €		
EXCEDENT 2021 : 153 180,30€				EXCEDENT 2021 : 107 095,14 €			

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'ANNEE 2021

Monsieur Le Maire indique que le compte de gestion du Receveur Municipal de Longnes pour l'année 2021 est en concordance avec les écritures de la Commune et demande au Conseil de bien vouloir l'approuver.

Considérant le compte de gestion dont il est fait état par Madame la Responsable du Centre Des Finances Publiques de Mantes La Jolie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité**, le compte de gestion 2021 présenté par Madame la Responsable du Centre Des Finances Publiques de Mantes La Jolie sous réserve de son approbation par le Trésorier Payeur Général

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Le Maire laisse la parole à Michel CHARRON adjoint aux finances, qui présente le budget prévisionnel pour l'année 2022 et les explications s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2022 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

514 726,38 € en section de fonctionnement voté par chapitre.

138 495,14 € en section d'investissement voté par opération.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'étant donné que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat depuis 2021, le taux de référence 2021 de TFPB de la commune était donc de 22,26 %.et celui du TFNB était à 60.08%.

Au vu du budget présenté, le Maire ne propose pas d'augmentation de ces taux pour l'année 2022.

Des membres du Conseil suggèrent une augmentation de 1% pour palier aux augmentations de charges de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'augmenter les taux d'imposition 2022 de 1 % à 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

	TAUX VOTES	Base imposition prévisionnelle 2021	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti) TFB	22.48	660 500 €	148 480 €
Taxe foncière (non bâti) TFNB	60.38	13 700 €	8 272 €
			156 752 €

Questions Diverses

-Mme De Dainville informe le Conseil Municipal que le projet d'agrandissement du centre de loisirs LES P'TITS LOUPS ne pourra pas se faire cette année pour des raisons budgétaires.

-Le Mairie indique qu'il a eu un rendez-vous avec Mme Carton d'Ingénierie pour préparer le dossier de la réfection du toit de l'église qui présente une usure importante. Mme Carton a bien constaté l'urgence de ce projet.

Un nouveau rendez-vous sera donc nécessaire avec notre Conseillère aux Décideurs Locaux du centre de Gestion des Finances Publiques et Ingénierie afin de trouver le montage financier nécessaire à ce projet devenant urgent.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Michel CHARRON

Le Maire
Jérôme DURAND



